



Décision n° DEC110649DRH

*Décision portant nomination de Monsieur CRUZOL Stéphane en qualité de chargé de mission.*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur CRUZOL Stéphane, ingénieur d'études de deuxième classe, responsable de l'action sociale au sein de la DR14 est nommé chargé de mission auprès du service développement social de la DRH, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet d'animer l'axe conciliation vie familiale – vie professionnelle, le réseau des assistants de service social et la construction du plan de prévention et de traitement des risques psychosociaux.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur CRUZOL Stéphane demeure affecté à la délégation Midi-Pyrénées, Toulouse.

**Art. 2 – Du** 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, Monsieur CRUZOL Stéphane, ingénieur d'études de deuxième classe, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18/04/2011

Pour le président  
et par délégation

Xavier Inglebert